

N. Réf. : DGS/CD/GLD/fr/24-008  
Affaire suivie par : Géraldine LAUT-DUTHEIL  
Direction générale des services  
04.74.83.24.47

La Tour du Pin, le 2 avril 2024

Objet : convocation conseil municipal

Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales et de l'article 2 du règlement intérieur du conseil municipal, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil municipal se réunira, le :

**Lundi 8 avril 2024 à 19 heures 30  
en salle du conseil municipal**

Le conseil municipal délibérera sur l'ordre du jour suivant :

I	Compte rendu des décisions prises par le maire (article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)
II	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 mars 2023
	<b>Finances</b>
III	Budget principal – compte de gestion du comptable 2023
IV	Budget principal – compte administratif 2023
V	Budget principal – affectation anticipée du résultat 2023
VI	Budget principal – budget primitif 2024
VII	Budget principal - fixation des taux d'imposition 2024
VIII	Budget principal - versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS
IX	Reprise d'une provision budgétaire
X	Demande de subvention – Maison des syndicats
	<b>Commande publique</b>
XI	Convention de groupement de commandes permanent entre la ville, le centre communal d'action sociale de La Tour du Pin et la résidence autonomie
	<b>Juridique patrimoine assurances</b>
XII	Convention d'occupation temporaire du domaine public – rue de la Nation
	<b>Urbanisme</b>
XIII	Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables - approbation de zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de La Tour du Pin
	<b>Services techniques</b>
XIV	Signature d'une convention d'accompagnement pour la création d'un parc de 16 000 m <sup>2</sup> sur les Hauts de Saint Roch

	<b>Enseignement</b>
XV	Participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de l'école Thévenon de la Tour du Pin pour l'année 2023-2024
XVI	Participation aux frais de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de l'école Thévenon de La Tour du Pin pour l'année 2023-2024
XVII	Participation aux frais de fonctionnement de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire de La Tour du Pin pour l'année 2023-2024 pour sept élèves domiciliés dans des communes extérieures
XVIII	Participation aux frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école privée Saint Joseph
	<b>Ressources humaines</b>
XIX	Tableau des emplois – modification de postes
XX	Convention dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposée par le centre de gestion de l'Isère aux employeurs affiliés
XXI	Protection sociale complémentaire prévoyance - mandat au centre de gestion de l'Isère
XXII	Versement d'une subvention à l'amicale du personnel de la ville de La Tour du Pin

Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du rapport de présentation.

En application des dispositions de l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales et de l'article 14 du règlement intérieur, un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom, un même conseiller ne pouvant être porteur que d'un seul pouvoir.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le maire,

Claire DURAND